

MARS 2009 :

BAISSE DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE A 0,6%

REPÈRES

✚ Pour le suivi de la conjoncture, l'analyse porte sur les dépenses du régime agricole, suivant le champ de l'Ondam : l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie. Il correspond à l'ensemble des dépenses de soins de santé liés à la maladie, à la maternité et aux accidents du travail, en dehors des indemnités journalières maternités et des rentes accidents du travail.

✚ L'Ondam présente des montants remboursés décomposés en deux agrégats : les soins de ville et les versements aux établissements. Les dépenses liées aux établissements ne peuvent être suivies de manière très détaillée car une grande partie des dépenses font l'objet d'enveloppes annuelles. Le suivi ne porte donc ici que sur les **soins de ville** qui regroupent tous les remboursements d'actes effectués par les professionnels de santé.

✚ La participation forfaitaire, mise en place au 1^{er} janvier 2005, correspond au 1 € non pris en charge par l'assurance maladie pour chaque acte d'honoraire et de biologie réalisé par un médecin. Ce forfait est limité à 4€ par jour et par patient pour un même professionnel de santé, avec un plafond annuel de 50 € par assuré ou ayant droit âgé de 18 ans ou plus.

✚ Le parcours de soins coordonnés est en place depuis le 1^{er} juillet 2005. Il consiste à passer par un médecin traitant pour permettre de mieux coordonner les soins. Ainsi, **des majorations de coordination** sont versées aux médecins correspondants quand le patient entre dans le parcours de soins. Le médecin traitant conventionné bénéficie d'une rémunération, appelée « **Rémunération médecin traitant** » pour ses patients atteints d'une Affection de longue durée (ALD). Il reçoit 40 € à chaque date anniversaire

● Remboursements des soins de ville : - 0,6 % en données corrigées des jours ouvrés

Les dépenses de soins de ville remboursées par le Régime Agricole en année pleine corrigée des effets des jours ouvrés (taux dit ACM-CJO), sont en baisse de 0,6% à fin mars 2009, soit un taux inférieur de 0,6 point à celui observé à fin février 2009.

Sans tenir compte de la correction des jours ouvrés, l'évolution serait de +0,2% fin mars, marquant ainsi une tendance plus contrastée après le ralentissement observé les trois derniers mois. L'impact de la correction des jours ouvrés est inverse à fin mars à celui constaté à fin février : il est de -0,8 point après +0,8 point fin février.

Au cours des douze derniers mois, l'économie réalisée au titre des franchises médicales sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires est estimée à 69,1 millions d'euros. Sur le premier trimestre 2009, cette économie est de 25,3 millions soit +22,5% par rapport à la même période l'année dernière. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la croissance des dépenses de soins de ville serait de +0,9% au lieu des -0,6% observés.

● Remboursements des honoraires privés : - 1,2 % en données corrigées des jours ouvrés

Les remboursements des honoraires privés (honoraires médicaux et dentaires) baissent de 1,2% fin mars et contribuent à la modération des soins de ville, à hauteur de - 0,3 point (respectivement -0,2 point pour les honoraires médicaux et -0,1 point pour les honoraires dentaires).

Cette baisse des honoraires à fin mars 2009 résulte notamment d'une activité qui reste modérée chez les médecins libéraux et les dentistes avec une diminution de 3,2% pour les remboursements de consultations et visites et des actes dentaires. En nombre, les consultations et les visites baissent de 4,4% et cela aussi bien chez les médecins généralistes que chez les médecins spécialistes. En nombre de coefficients d'actes, les actes dentaires diminuent également (- 3,3%).

Au cours des douze derniers mois, les versements effectués au titre de la rémunération du médecin traitant pour des patients en ALD (Affection Longue Durée) s'élèvent à plus de 26,9 millions d'euros. De plus, les majorations versées aux médecins correspondants pour coordonner les soins avec le médecin traitant sont d'environ 4,7 millions. Ainsi, près de 31,6 millions d'euros de rémunération complémentaire auraient été versés sur les douze derniers mois aux médecins (soit 8,0% des honoraires généralistes) alors que l'économie réalisée au titre de la participation forfaitaire sur les honoraires médicaux s'élève à 17,2 millions d'euros seulement.

● Remboursements des produits de santé : - 2,5 % en données corrigées des jours ouvrés

Les produits de santé englobent les dépenses de pharmacie et celles des produits de la LPP. Ce poste diminue de 2,5% fin mars, après -1,7% fin février.

Cette évolution des produits de santé à fin mars résulte notamment de la baisse des

de la mise en ALD. Les versements aux médecins sont réalisés une fois par trimestre.

✚ A compter du 2 sept 2007, la valeur du ticket modérateur pour les soins hors parcours a été fixée à 20 % jusqu'à concurrence d'un plafond de 5 euros pour tous les actes réalisés en dehors du parcours de soins

✚ La Classification commune des actes médicaux (CCAM) a été mise en place au 1er avril 2005 pour remplacer les anciennes codifications des actes ambulatoires et hospitaliers (lettres clés) afin de n'avoir qu'une seule classification pour tous les actes médicaux et un codage plus précis avec un niveau de détail optimal.

✚ Les franchises médicales s'appliquent à partir du 1er janvier 2008 sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Elles correspondent à 0,50€ par boîte de médicaments et acte paramédical et à 2€ par transport sanitaire. Elles sont limitées à 2€ par jour pour les actes des auxiliaires médicaux, à 4€ par jour pour les transports et à 50€ par an.

Sigles :

ACM : Année Complète Mobile

CJO : Correction des Jours Ouvrés

LPP : Liste des produits et des prestations remboursés par l'Assurance Maladie

dépenses de pharmacie à hauteur de 3,9% en taux ACM-CJO, elle-même portée par celle des dépenses de médicaments de 4,3%.

La baisse des dépenses de médicaments est notamment due à la franchise médicale sur les boîtes de médicaments et de façon résiduelle au déremboursement des médicaments remboursés à 15%. Les médicaments remboursés à 35% et 65% restent sur une tendance à la baisse : respectivement à hauteur de 4,9% et de 3,0% en taux ACM-CJO. La croissance des médicaments remboursés à 100% se stabilise à fin mars 2009 après une évolution de +1,1% le mois dernier. Le taux moyen de remboursement des médicaments pris en charge par le régime agricole s'élève à 78,1% à fin mars (sans prise en compte des franchises).

Au cours des douze derniers mois, l'économie réalisée au titre des franchises s'élèverait à 57,6 millions d'euros sur les boîtes de médicaments. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la baisse des dépenses de médicaments serait de 1,6% au lieu des 4,3% observés sur les douze derniers mois. De même, sans prise en compte de l'impact des franchises, la baisse des dépenses totales de pharmacie aurait été de 0,2% au lieu des 3,9% observés sur les douze derniers mois.

La croissance des produits de la LPP ralentit depuis le début de l'année (+3,3%, après +5,2% fin février). Elle a un effet accélérateur sur la croissance des soins de ville de l'ordre de + 0,3 point.

● Croissance des prescriptions hors produits de santé : +2,1% en données corrigées des jours ouvrés

Ce poste inclut entre autres les dépenses liées aux auxiliaires médicaux, les remboursements d'actes de biologie, ainsi que les frais de transports. Il contribue à la croissance des soins de ville à hauteur de 0,5 point.

Les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux (yc les frais de déplacement) progressent à fin mars de 2,9%, soit un taux inférieur de 1,2 point à celui observé à fin février 2009. Hors frais de déplacement, la croissance des dépenses des auxiliaires médicaux est de 2,7%.

Alors que l'on observe une baisse du nombre de consultations et de visites de 4,4%, le nombre de coefficient d'actes liés aux actes d'auxiliaires médicaux progresse de 2,8%. Toutefois, la franchise médicale sur les actes paramédicaux a permis une économie de 9,1 millions d'euros sur les douze derniers mois. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la croissance des dépenses des seuls auxiliaires médicaux serait de 3,8% au lieu des 2,7% observés.

Les remboursements des actes de biologie diminuent de 2,0% fin mars, comme à fin février, pour un nombre de coefficients d'actes qui diminue de -0,1%. Plus précisément, l'activité au sein des laboratoires diminue de 0,8% pour le régime des exploitants agricoles alors qu'elle progresse de 0,9% pour le régime des salariés agricoles. En données brutes, la baisse des remboursements des actes de biologie est -1,2% contre -2,7% le mois dernier. L'économie réalisée au titre de la participation forfaitaire sur les actes de biologie atteindrait 15,8 millions d'euros sur les douze derniers mois et permet ainsi de compenser l'activité observée au sein des laboratoires. En effet, toutes choses égales par ailleurs, sans prise en compte de l'impact de la participation forfaitaire, l'évolution des dépenses liées à la biologie serait de +0,1% au lieu de la baisse observée sur les douze derniers mois.

Les remboursements des frais de transports progressent de 2,7% fin mars. Toutefois, l'économie réalisée de 2,4 millions d'euros avec les franchises au cours des douze derniers mois a permis de contenir cette hausse. Sans prise en compte de l'impact des franchises, la croissance de ce poste serait de 3,7% au lieu des 2,7% observés.

● Montants d'indemnités journalières des salariés agricoles : +3,0% en données corrigées des jours ouvrés

Les évolutions des indemnités journalières remboursées aux salariés agricoles progressent en montants comme en nombre probablement en raison du contexte épidémique de mi-décembre à fin février. Les montants d'indemnités journalières remboursés aux salariés agricoles augmentent de 3,0% fin février. En nombre, les indemnités journalières des salariés agricoles augmentent à hauteur de 0,5%.

MARS 2009 Champ ONDAM	Montants cumulés des 12 derniers mois à fin Mars 2009 (en milliers d'euros)	Evolution en année complète mobile (taux brut)	Evolution en année complète mobile (taux CJO)
Honoraires dentaires et médicaux	1 073 511	-0,4%	-1,2%
Produits de santé (1)	1 875 833	-1,8%	-2,5%
<i>dont pharmacie</i>	1 494 821	-3,2%	-3,9%
<i>dont produits de la LPP</i>	381 012	4,2%	3,3%
Prescriptions hors produits de santé (2)	1 244 941	2,9%	2,1%
<i>dont auxiliaires médicaux (yc frais de déplacement)</i>	777 144	3,8%	2,9%
<i>dont biologie</i>	198 001	-1,2%	-2,0%
<i>dont frais de transports</i>	257 494	3,6%	2,7%
<i>dont autres prestations hors forfait</i>	12 302	1,0%	0,2%
Total soins de santé	4 194 285	-0,1%	-0,9%
Indemnités journalières *	363 681	3,7%	2,8%
<i>dont indemnités journalières salariés agricoles</i>	325 425	3,8%	3,0%
TOTAL Soins de ville	4 557 966	0,2%	-0,6%

Source : MSA

(*) y compris les IJ au titre des accidents du travail des exploitants agricoles. Ces derniers ne bénéficient pas d'indemnités journalières au titre de la maladie mais uniquement au titre des accidents du travail.

(1) produits de santé = médicaments + produits de la LPP // (2) prescriptions hors produits de santé = aux.méd. + labo. + transports + autres

N.B. : Les douze derniers mois à fin mars 2009 comptent 254 jours ouvrés, soit deux jours de plus que les douze derniers mois à fin mars 2008.

À partir du mois d'août 2008, un nouveau traitement informatique a été mis en place permettant d'accélérer la mise à disposition des données

$$\text{Taux en année complète mobile à fin mars 2009} = \frac{\text{Montants cumulés du 1er avril 2008 au 31 mars 2009} - 1}{\text{Montants cumulés du 1er avril 2007 au 31 mars 2008}} * 100$$